Université du Québec

En vigueur à compter du 1er juin 2023

Tableau des primes en assurances collectives

FINANCIÈRE MANUVIE (Employés actifs)

Garantie	Prime mensuelle		Prime par cycle de paie	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	sans taxe	avec taxe de 9 %
Assurance vie de base	0,2646 $/1 000 $ de salaire	0,2884 $/1 000 $ de salaire	0,1221 $/1 000 $ de salaire	**0,1331 $/1 000 $ de salaire**
Mutilation accidentelle	0,0049 $/1 000 $ de salaire	0,0053 $/1 000 $ de salaire	0,0023 $/1 000 $ de salaire	**0,0025 $/1 000 $ de salaire**
Assurance accident-maladie				
Protection individuelle	168,96 $	184,17 $	77,98 $	85,00 $
Protection monoparentale	236,58 $	257,87 $	109,19 $	119,02 $
Protection couple	337,99 $	368,41 $	156,00 $	170,04 $
Protection familiale	405,61 $	442,11 $	187,20 $	204,05 $

FINANCIÈRE MANUVIE (Retraités de moins de 65 ans)

Garantie	Prime mensuelle		Part mensuelle	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	RETRAITÉ avec taxe de 9 %	EMPLOYEUR avec taxe de 9 %
Assurance accident-maladie				
Protection individuelle	168,96 $	184,17 $	92,08 $	92,09 $
Protection monoparentale	236,58 $	257,87 $	128,93 $	128,94 $
Protection couple	337,99 $	368,41 $	184,20 $	184,21 $
Protection familiale	405,61 $	442,11 $	221,05 $	221,06 $
Assurance vie de base	0,2646 $/1 000 $ de salaire au départ	0,2884 $/1 000 $ de salaire au départ	**0,1442 $/1 000 $ de salaire au départ**	**0,1442 $/1 000 $ de salaire au départ**

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (Employés actifs)

Garantie	Prime mensuelle		Prime par cycle de paie	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	sans taxe	avec taxe de 9 %
Assurance salaire COURT terme	0,074 $/1 000 $ de salaire brut	0,081 $/1 000 $ de salaire brut	0,034 $/1 000 $ de salaire brut	0,037 $/1 000 $ de salaire brut
Assurance salaire LONG terme				
Employés de moins de 65 ans	2,557 $/1 000 $ de salaire net	2,787 $/1 000 $ de salaire net	1,180 $/1 000 $ de salaire net	**1,286 $/1 000 $ de salaire net**
Employés de 65 ans et plus	1,183 $/1 000 $ de salaire net	1,289 $/1 000 $ de salaire net	0,546 $/1 000 $ de salaire net	**0,595 $/1 000 $ de salaire net**

NOTE

Les taux de primes incluent la part employeur et la part employé. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2023. La prime d'assurance salaire long terme est assumée à 100 % par l'employé puisqu'il s'agit d'un régime à prestations non imposables. Cependant, le total des primes d'assurances collectives est réparti également entre l'employeur et l'employé.